

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CITROEN	G X Série G C *) (GS Break)	CH 0170 70

Constructeur	Société Anonyme Automobiles CITROEN, Paris (F)
Identification	sur la plaquette du constructeur = "Type GX" et "Série GC" devant le No du châssis = "GX-GC-.,GC.,.,."
Plaquette constr.	dans le compartiment du moteur, à droite, sur l'auvent
N° du châssis	dans le compartiment du moteur, à droite, près de la sphère de suspension
Ident. du moteur	"G12/..." en haut, à l'arrière sur le bloc, côté filtre à huile, plaquette rivée
Importateur princ.	CITROEN (SUISSE) SA, 27, Route des Acacias, 1211 Genève 24
Véhicule homologué	prototype Signes fixes dans code du type GX-GC-.,GC.,.,.

Châssis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique
Transmission	mécanique synchronisée
Nombre de vitesses	4 Entraînement sur roues avant
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, à disques, sur toutes les roues, (système à haute pression), régulateur selon charge, sur les roues AR
Frein auxiliaire	mécanique, à disques, sur les roues avant, pinces séparées
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	**

Moteur	CITROEN	Type	G 12 / ...
Marque	cyl. opposés	Temps	4
Construction	B	Position	avant
Carburant	air	Nombre cylindr.	4
Refroidiss.	77	Course	65,6
Alésage	1222	CV-impôt	6,223
Cylindrée	60 DIN	à /min	5750
Puissance en CV			
Brut	79 dB/A	à /min	5750
Silencieux	1 = 460 x 200 x 133 mm		
Mesure des gaz	ECE-15		***
Déparasitage	OCB, annexe B, chiffre 4 = D		

Carrosserie	limousine
Nombre de portes	4 Indic. vit. km/h
Ceintures sécurité	Ar4 (E) + Retroviseur 1 intér., + 2 extér.
Cale	- Attelage -
Antivol	verrouillage de la direction
Nombre de places	5 av. 2 centre - ar 3
Dimensions	int. ext.
Longueur	Empattements 2550 /
Largeur	1608 /
Hauteur	1380 Voie av 1385 ar 1340
Porte à faux	lat. - Voles av - ar -
	av 820 ar -
	ar 770 Braquage g 9500 d 9400

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	595	345	940
Charge utile	130	220	350
Poids total	725	565	1290
Garantie fabr.			1340
Dimens. pneus	145 SR 15	145 SR 15	(Variantes voir remarques)
Pty / bar	- / 1,9	- / 1,8	
Charge pour V max	750	720	
	180	180	
Garantie poids remorquable avec frein			800
Garantie poids remorquable sans frein			465
Garantie poids de l'ensemble			2140
Poids remorquable testé			750
Vitesse maximale selon le constructeur			154 km/h
Vitesse maximale testée			km/h

Distance volant - vers l'avant du véhicule

§) Equipement

Feux de route	HCR H4 (E)	ou	HR H2 (E)
Feux de croisement	HCR H4 (E)	ou	C (E)
Feux de position	A (E)		
Feux rouges	R (E)		
Feux stop	R-S1 (E)		
Clignoteurs	av 1 (E)		ar 2a (E)
Catadioptres	av I (E)		ar I (E)
Feux de gabarit	av		ar
Feux complément.	2 au centre du pare-chocs		
Eclairage plaque	2 balais avec 2 plaques lave-glace		
Essuie-glace	SEIMA TR 20 P CH 5 1202 01		
Avertisseurs	ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	C I T R O E N CX Série CC		
Homologation	CH 0170 70		
N°	CH 0170 70		
Carrosserie	limousine		
Places	total 5	avant	2
Poids à vide	940	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	6,223
Poids total	1340	Cylindrée	1222

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Modèles : GS Break Club } différences = les accessoires et l'aménagement  
 GS Break Confort }  
 G Special }
- \*\* Contrôle 2-circuits : baisse du niveau dans le réservoir de liquide (Niveau-code) et chute de la pression de service (Nano-contact) indiquées par lampe-témoin au tableau de bord.  
 Baisse de pression dans le circuit arrière par affaissement de la suspension arrière.
- \*\*\* Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve dans le compartiment du moteur, à droite, en haut sur l'auvent.
- + Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE, art. 23, al. 3bis; des ceintures du type Ar4 sont exigées.
- §) Equipement : feux de route halogènes admis avec des feux de croisement conventionnels (non halogènes) sur la base d'une décision de la DFP du 26.02.75.  
 Les feux de brouillard arrières doivent être débranchés.

Remplace FH CH 0170 70 du 05.-09.07.76  
 Modèle complémentaire  
 (21.01.77)

Lieu et date de l'homologation  
 La-Ferté (F), 05.-09.07.76

Homologation fédérale des types de véhicules

Voiture de tourisme

C I T R O E N

GX Série GC  
(GS Break)

CH 0170 70

F I C H E   C O M P L E M E N T A I R E   I.

Complément du 4.08.1978 - jak

Mesures du bruit selon l'OCE

avec le véhicule en marche : 50 km/h, M2, iA 4,132, 79 dB/A

à proximité de l'échappement : 80 dB/A à 4310 t/min

à partir du numéro du châssis: GX-GC 24GC2814

emplacement du No du châssis : dans le compartiment du moteur, à droite, en haut  
dans la gouttière